

Délibération DEL-B-2023-085

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 17 OCTOBRE 2023

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix-sept octobre deux mille vingt-trois, à 17h00, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (21) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Cécile VRIGNAUD, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Serge BOUJU, Johnny BROSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Pascal LAGOGUEE, Thierry MAROLLEAU, François MARY, Emmanuelle MENARD, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU, Philippe ROBIN

Pouvoirs (2) : Sébastien GRELLIER À Johnny BROSEAU, Claire PAULIC À Pierre-Yves MAROLLEAU,

Absents (5) : Jean-Yves BILHEU, Dany GRELLIER, Sébastien GRELLIER, Marie JARRY, Claire PAULIC

Date de convocation : 11-10-2023

Secrétaire de séance : Madame Cécile VRIGNAUD

RESSOURCES HUMAINES

Tableau des effectifs: Modifications année 2023, n°7 créations de postes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5211-10 du régime de délégations de compétences au Bureau et au Président ;

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique ;

Vu la délibération DEL-CC-2021-191 du conseil communautaire du 09 novembre 2021 relative au régime de délégations au bureau et au président par laquelle le conseil a délégué au bureau en matière de Gestion du personnel et des Services la gestion du tableau des effectifs : créations, modifications et suppressions de postes pour lesquels les crédits sont inscrits au Budget ;

Considérant la dernière mise à jour du tableau des effectifs au 19/09/2023.

Afin d'assurer le fonctionnement des services petite enfance et de la direction de la prévention et de la valorisation des déchets, il y a lieu de créer les postes ci-dessous.

Grade	Cat.	Emploi budgétaire					
		Emploi à temps non complet			Emploi à temps complet		
		nb postes	ETP	Temps du poste	nb postes	ETP	Temps du poste
Filière technique							
Adjoint technique	C	1	0.43	15/35 ^{ème}	1	1	35/35 ^{ème}
TOTAL:		Nb de postes: 2 postes				soit ETP:	1,43

Conformément à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Le bureau communautaire, est invité à :

- **créer au tableau des effectifs les postes listés ci-dessus ;**
- **prendre en compte ces modifications au tableau des effectifs à compter du 1^{er} novembre 2023 ;**
- **imputer les dépenses sur le budget concerné ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **20 OCT. 2023**

Notifié ou publié le **20 OCT. 2023**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.



(Handwritten signature)